

99e

**Assemblée générale de la Société des Administrateurs
et Fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises**

Le vendredi 23 mai 2025 à 18h00

Foyer de la salle Cort'Agora, Cortaillod

Le président, Patrice Godat, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun et salue particulièrement :

Olivier Félix	Conseil communal de Cortaillod,
Sarah Fuchs-Rota	coprésidente de l'ACN,
Pierre Leu	chef du service des communes,
Isabelle Chuat	cheffe du domaine des finances communales au SFIN,
Jean-François Béraneck	président de l'AF3CP et représentant de la SMF

Le président remercie la commune de Cortaillod de son accueil et particulièrement son administrateur adjoint, Blaise Cherix, pour l'organisation de la soirée.

Message des Autorités communales

M. Félix, président du Conseil communal, accueille avec plaisir cette 99^e assemblée générale de la SAFCN. Il s'est imaginé ce que pouvait être le travail administratif il y a 99 ans. Le discours était écrit à la main, sans ordinateur, ni chatGPT. Pour téléphoner il fallait se rendre au bistrot du coin. Mais les objectifs restent les mêmes, au service de la population. Il s'agit souvent d'un travail dans l'ombre, mais il est essentiel au fonctionnement de nos institutions. Il souhaite à tous une excellente soirée.

1. Appel

La liste de signatures laisse apparaître

- 30 présents ;
- 47 excusés ;
- 14 absents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite ajouter ou supprimer un point. Tel n'étant pas le cas, il le considère comme approuvé.

2. Procès-verbal de la 98^e assemblée générale du 7 juin 2024 à Rochefort

Personne ne demande de correction ou de modification à ce document.

Le président met aux voix le procès-verbal en demandant s'il y a des oppositions ou des abstentions. Tel n'étant pas le cas, le procès-verbal de la dernière assemblée générale est ainsi accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapports :

a) Du président

Le président donne lecture de son rapport annuel :

"À peine moins d'une année s'est écoulée depuis notre assemblée générale du 7 juin 2024 à Rochefort.

Le comité s'est réuni à huit reprises, deux fois en présentiel et six fois en visioconférence. Pendant ces séances, le comité a liquidé les affaires courantes, par exemple en organisant l'assemblée générale de ce jour ou en élaborant les infolettres n° 7 et 8 qui vous ont été transmises en juillet 2024, respectivement en février 2025. Pour mémoire, vous trouvez toutes les infolettres à l'adresse : www.safcn.ch.

Le comité a aussi revu sa manière de traiter les consultations lancées par l'État. Auparavant, pour rappeler son existence aux Départements cantonaux, il avait été décidé de répondre à toutes les consultations. Après quatre ans de pratique et après réflexions, le comité n'était plus aussi convaincu. Dès lors, il a été décidé de ne répondre désormais qu'aux consultations qui touchent les membres de notre société. Ainsi, depuis la dernière assemblée générale, il n'a été donné réponse qu'à la consultation relative à la révision de la loi sur les communes. Je vous rappelle que si les prises de position du comité vous intéressent, l'information se trouve sur le site internet de notre société.

Le comité a aussi organisé la troisième édition des Échos de la SAFCN, sur le thème de l'ergonomie sur la place de travail. Je dois malheureusement relever que très peu de personnes étaient présentes ; c'est très dommage, car la présentation était de qualité. Ce manque de participation d'une majorité de nos membres a quelque peu refroidi l'enthousiasme du comité au point qu'il a renoncé – dans un premier temps – à préparer l'édition n° 4. Il a dès lors préparé un sondage devant permettre de définir l'avenir des Échos. Les réponses reçues étant très favorables à la poursuite des Échos, il a donc été décidé de lancer une nouvelle rencontre ; celle-ci se déroulera fin septembre, début octobre. Les démarches pour trouver un orateur ont été lancées et nous pouvons d'ores et déjà vous informer que la prochaine édition des Échos aura lieu le jeudi 25 septembre 2025 à 16h à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin avec comme thème l'intelligence artificielle. L'orateur sera Monsieur Stéphane Fallet, président de l'association AI Swiss. Le comité vous donnera plus d'informations à ce sujet dans la prochaine infolettre.

Un autre chantier lancé depuis la dernière assemblée générale est la révision des cotisations. Je n'en dis pas plus, nous traiterons ce point un peu plus tard. Je ne m'attarde pas non plus sur l'organisation de la sortie pour le 100^e anniversaire de notre société l'année prochaine, Sarah Staub vous en dira quelques mots dans quelques minutes.

Une autre réflexion a été lancée cette année, à savoir le changement de nom de notre société. En effet, nos statuts ont été modifiés il y a peu et ils tiennent compte de la formulation épïcène. Seul le nom de la société ne la respecte pas. On en reparle au point 11 de l'ordre du jour.

Au niveau des effectifs, après trois années de diminution des membres de notre société, le comité a le plaisir de constater une stabilisation. Comme chaque année, je répète que vous êtes, vous ici présents, les meilleurs ambassadeurs de notre société et que le bouche-à-oreille reste l'un des meilleurs outils pour recruter de nouveaux membres.

Concernant les représentations, votre serviteur a été invité à l'assemblée générale de la Société des officiers de l'état civil de la République et Canton de Neuchâtel ainsi qu'à celle de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'État de Neuchâtel et c'est avec grand plaisir qu'il a participé aux deux séances. Sinon, j'ai participé régulièrement au comité de l'AF3CP, en binôme avec Clovis Fahrni. De plus, avec Evelyn Zehr, nous représentons la société à FR2C.

Je ne peux pas terminer ce rapport sans adresser mes chaleureux remerciements à tous les membres du comité qui m'appuient dans la bonne marche de notre société. Mes remerciements vont également aux membres qui font partie de groupes de travail ou autres associations liées à notre tâche ainsi qu'à tous nos sociétaires qui œuvrent sans relâche au bon fonctionnement de nos administrations."

b) Du caissier et des vérificateurs des comptes

Le président indique que chacun a pu prendre connaissance des comptes annuels 2024 qui étaient annexés à la convocation.

Il précise que les comptes ont été vérifiés par Christelle Petermann et Monique Brandt. Qu'elles en soient remerciées, de même que notre caissier, Damien Schär.

4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificatrices/vérificateurs de comptes

Le président ouvre la discussion sur ces trois rapports, puis il les met au vote par la négative. Dès lors qu'il n'y a ni opposition ni abstention, les rapports sont approuvés à l'unanimité.

5. Mutations / admissions

a) Admissions

- Cristel Martins, la Grande Béroche
- Valérie Marquis, Laténa
- Nathalie Schepis, Laténa
- Paul Favre, Cornaux
- Pierfilippo Corriero, Milvignes

b) Démissions

- Yves Ehret, Saint-Blaise, qui a pris sa retraite au moment de la fusion
- Marc Chauvy, Saint-Blaise, qui a pris une nouvelle orientation professionnelle
- Edwige Guenin, La Grande Béroche, qui a pris sa retraite

c) Effectif

L'effectif de notre société se présente ainsi :

	Avant l'assemblée	Après l'assemblée
Membres actifs	66	64
Membres d'honneur	4	4
Membres honoraires actifs	4	8
Membres honoraires non actifs	10	10
Membres libres	3	3
Total des membres	87	89

6. Élections statutaires :

a) Du comité

Les personnes actuellement en fonction se présentent à leur propre réélection. Il n'y a pas d'autres candidats ou proposition. Pour rappel, il s'agit du président Patrice Godat, de Valérie Matile, Laura Richard, Maria Vivone Beausire, Christian Reber, Damien Schaer et Vincent Schneider.

Le président demande s'il y a des oppositions à la réélection du comité existant. Comme ce n'est pas le cas, le comité est donc élu à l'unanimité. Le président remercie l'assemblée de cette marque de confiance.

b) De deux membres à la Commission de recours

Selon les statuts, cette commission est composée du président et de deux membres. Valérie Marquis et Paolo Migliorini, seuls candidats, sont élus tacitement.

c) De deux membres et d'un·e suppléant·e pour la vérification des comptes

La réviseuse n° 1, Christelle Petermann, de Cressier, laisse sa place à la réviseuse n° 2, Monique Brandt, de la Brévine, qui fonctionnera pour la deuxième année de suite. L'actuelle suppléante, Sarah Steinweg Clark, devient réviseuse n° 2. Il s'agit de trouver un suppléant pour la vérification des comptes 2025; Sarah Staub, seule candidate est élue à ce poste.

d) De deux jubilaires pour 25 ans de société

Le président mentionne que nous avons le plaisir de compter deux jubilaires comptants 25 années de sociétariat : Sarah Chapatte et Patrick Desales. Sarah reçoit un panier garni en félicitations pour sa longévité, Patrick était malheureusement absent. Tous deux sont nommés membres honoraires actifs.

e) D'un président d'honneur

Le comité propose de nommer président d'honneur M. Blaise Cherix. Depuis que cette distinction honorifique existe dans les statuts, c'est la première fois qu'elle se fait en présence de la personne concernée.

C'est en 1995 que Blaise Cherix présente sa demande d'admission auprès de la SAFCN. L'assemblée générale ratifie son admission la même année, lors de la séance du 12 mai. Petite anecdote, elle a eu lieu à Cortaillod. Trente ans plus tard, ce soir donc, nous bouclons en quelque sorte la boucle.

Lors de l'assemblée générale du 4 mai 2001, il est question de nommer un nouveau président. Blaise Cherix, qui occupe la fonction de vice-président depuis seulement une année, accepte de présider la SAFCN. Il est élu par acclamation à ce poste.

Il restera à la présidence jusqu'à l'assemblée générale du 11 mai 2007, soit pendant un peu plus de six ans. Blaise Cherix a également été pendant six années l'un des deux représentants neuchâtelois à la Commission intercantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux, commission qui se nomme aujourd'hui FR2C. Et c'est sous sa présidence qu'a eu lieu la sortie de deux jours marquant le 75e anniversaire de la SAFCN.

Et c'est par applaudissement que Blaise est nommé président d'honneur.

Notre nouveau président d'honneur nous informe qu'il est en préretraite depuis une semaine. Il est honoré de cette nomination et retrouve avec plaisir ses anciens collègues. Son successeur n'est malheureusement pas intéressé par la SAFCN. Blaise craint que les jeunes ne sont pas intéressés à faire partie d'associations traditionnelles, mais il espère qu'en mûrissant il changera d'avis. Il nous fait part ensuite de son témoignage sur l'évolution qu'a connue notre métier ces trente dernières années.

7. Rapports des représentant·e-s de la société au sein des groupes de travail et autres organes

AF3CP

Clovis Fahrni est notre représentant auprès de l'AF3CP. Il nous rapporte que le comité s'est réuni à 3 reprises en 2024 pour prendre connaissance des éléments relatifs à la caisse de pensions, à la politique salariale de l'État, ainsi qu'à la situation financière de l'association.

Il relève que l'excellent taux de couverture de la caisse de pensions, qui dépasse 80 %, soit l'objectif fixé pour 2052, permet d'envisager une diminution de la cotisation de recapitalisation.

Il rappelle les essais pour attirer des membres directs et d'autres associations professionnelles, ceci de manière à conserver un nombre d'affiliés suffisants pour conserver un siège à la CPCN.

Le président de l'AF3CP est Jean-François Béranek, présent parmi nous ce soir, son représentant à la CPCN est Jean-Marc Riedi.

Les comptes présentent un léger bénéfice de 300 frs 15 pour des charges totales de 889 frs 85. Clovis clôt son intervention en nous informant avoir présenté sa démission du comité de l'AF3CP.

FR2C

Evelyn Zehr qui, avec Patrice Godat, représente la société à la FR2C, en charge de la formation romande des cadres communaux, nous présente son rapport. Elle rappelle que les quatre modules du

diplôme de cadre communal sont dispensés sur deux ans. Chaque module peut être suivi séparément. Diplôme de cadre en poche, deux journées de préparation permettent de se présenter aux examens du brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Un module spécifique permet par ailleurs d'obtenir le certificat de spécialiste en office de la population.

Le comité s'est réuni à quatre reprises et a traité de différents sujets par voie de circulation. En 2024, aux examens du brevet, on a compté 140 candidats, mais aucun Neuchâtelois.

Commission du centenaire

Sarah Staub présente ensuite les travaux de la commission qui organise le centième anniversaire de la SAFCN. La date a été communiquée aux membres, il s'agit des 11 et 12 septembre 2026. Des lettres ont été envoyées aux communes et à des entreprises. Nous ne bénéficierons malheureusement pas de sponsoring pour alléger le coût de la sortie, mais la majorité des communes offriront le vendredi à leurs collaborateurs, qui pourront donc l'enregistrer comme jour travaillé. La visite prévue au Piémont ne sera finalement pas possible, la commission a dès lors trouvé une alternative avec un voyage à Turin. Le tarif oscille entre 395 et 495 francs, en fonction du nombre d'inscrits. Il ne sera pas fixé avant 2026. La participation pour les membres ne devrait pas dépasser 200 francs, la caisse de la société prenant en charge la différence.

8. Nomination d'un représentant au comité de l'AF3CP en remplacement de Clovis Fahrni, démissionnaire

Séverine Dick-Boucard, seule candidate, est élue tacitement.

Jean-François Beraneck remercie Clovis Fahrni de sa participation au comité de l'AF3CP. Il représentait la SAFCN au sein de notre faïtière depuis sa création et a bien mérité les quelques bouteilles qu'il lui remet pour l'en remercier. Il souhaite ensuite la bienvenue à la nouvelle représentante de notre société.

9. Fixation des cotisations 2025

Pour l'année 2025, le comité propose de revoir les cotisations. En effet, il est d'avis que les cotisations des membres actifs et des membres honoraires ne doivent pas couvrir les frais de repas de l'assemblée générale des membres libres (actuellement CHF 10) et des membres soutien (CHF 20 à ce jour).

Aussi, il est proposé les cotisations suivantes pour cette année :

- CHF 50 pour les membres actifs ou honoraires actif et non actif ;
- CHF 20 pour les membres libres et membres soutien. Pour cette catégorie, il sera demandé un supplément de CHF 30 aux personnes qui participent au repas ;
- pour les membres d'honneur, la cotisation est à bien plaisir.

Comme il s'agit d'une nouvelle tarification par rapport aux trois dernières années, le président ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole et dès lors qu'il n'y a ni opposition ni abstention, les nouvelles cotisations sont acceptées à l'unanimité.

10. Lieu et date de l'assemblée générale en 2026

Chacun est invité à bloquer d'ores et déjà la date du 5 juin 2026, à la Sagne.

11. Proposition de changement de nom de la société

Le comité l'a déjà dit à plusieurs reprises, la dernière modification des statuts a tenu compte de la formulation épicienne. Il ne reste aujourd'hui que le nom de la société qui ne respecte pas la règle.

Pour le 100e anniversaire de notre société, qui aura lieu l'année prochaine, l'année symbolique semble le moment parfait pour apporter ce changement. Donc, afin de soumettre à la prochaine assemblée générale une modification des statuts, il convient de choisir ce soir le futur nom de la société. L'idée du

comité est de proposer également l'année prochaine une nouvelle ligne graphique pour marquer ce changement.

Aussi, après le sondage lancé auprès de nos membres, le président liste les quatre noms proposés :

1. Société du personnel des communes neuchâteloises ;
2. Association du personnel des communes neuchâteloises ;
3. Association professionnelle des communes neuchâteloises ;
4. Municipium.

Le président ouvre la discussion. Chacun de ces noms permettrait d'accepter désormais des collaborateurs techniques des communes. Les termes société ou association sont indifférents, notre société est juridiquement une association au sens des articles 60ss du Code civil.

Le vote de ce soir vise à choisir le nom qui sera soumis au vote l'an prochain avec une nouvelle ligne graphique.

Le comité propose de voter en trois tours. À chaque tour, le nom qui a obtenu le moins de voix est éliminé. Les votes multiples sont acceptés.

1er tour : La proposition Société du personnel des communes neuchâteloises est éliminée.

2e tour : La proposition *Municipium*, qui obtient le moins de voix, est éliminée.

3e tour : *Association professionnelle des communes neuchâteloises* est éliminée.

Le nom retenu est donc : Association du personnel des communes neuchâteloises.

12.Divers

Personne ne souhaitant prendre la parole, le président lève la séance ; il est 18h50.

13.La parole est alors aux invités

Tout d'abord à l'ACN, par sa coprésidente Sarah Fuchs-Rota. Elle a presque été convoquée puisque notre président l'a informée que son coprésident vaudruzien étant absent à cette date, elle se devait de venir. Elle explique que la volonté du comité de l'ACN est de maintenir les liens avec les autorités cantonales et de donner la parole à toutes les communes, tant petites que grandes. Le paysage des communes neuchâteloises a très rapidement évolué avec un passage de 62 à 24 communes entre 2008 et 2025. La nouvelle législation, qui empêche les membres des exécutifs communaux de faire partie du Grand Conseil, a réduit la prise en compte de l'intérêt des communes par le Canton. L'ACN cherche à compenser cette perte. Pour ce faire, l'un des enjeux est la communication, notamment avec les plus petites communes. M^{me} Fuchs-Rota rappelle que l'ACN a pu porter d'importants dossiers, notamment grâce au travail de ses CDC. Elle déplore par contre l'importance du nombre de consultations. Se référant au rapport de notre président, elle estime que la SAFCN a fait montre de courage en renonçant à répondre à tout. L'ACN ne peut pas suivre ce chemin, mais elle tentera de demander quelques règles au Canton, notamment quant aux délais de consultation.

Elle revient ensuite sur l'importance de la révision de la loi sur les communes (LCom). La collaboration avec le Canton est constructive et elle remercie les collaborateurs communaux pour le travail qu'ils ont accompli dans ce cadre. L'ACN regrette par ailleurs la possible disparition du service des communes.

Rien ne peut changer ni s'améliorer sans la collaboration du personnel communal. Une société comme la SAFCN est nécessaire pour permettre les échanges entre les collaborateurs des différentes communes. Elle conclut en observant que la démocratie est actuellement attaquée, et que le rôle des collaborateurs et collaboratrices communaux est essentiel pour défendre et assurer le bien-être de la population.

Pierre Leu apporte ensuite, pour la dernière fois, le message des autorités cantonales, puisqu'il prendra sa retraite avant la fin de l'année. Il est arrivé en 2008 à la tête du service des communes. À l'époque, le canton comptait 62 communes. M. Leu relève que Neuchâtel est le deuxième canton suisse qui a le plus réduit le nombre de communes. Cette diminution s'observe aussi par celle des membres de la SAFCN. Il aborde ensuite le projet de révision totale de la LCom. Il remercie à ce propos les communes de leur contribution constructive à la consultation. Avant de passer le relais, il tient à remercier les

collaborateurs des communes pour l'empathie et la compréhension dont ils ont fait preuve envers le service des communes. Il demande que cette indulgence et cette bonne volonté soient transférées à Isabelle Chuat dès le 1^{er} septembre, puisqu'elle deviendra la nouvelle répondante pour les communes en tant que chef du domaine des finances communales au sein de l'administration cantonale. Il n'y aura plus de service des communes mais un office. Toutes les tâches accomplies actuellement continueront à l'être par cette nouvelle entité qui sera rattachée au service des finances.

Revenant sur la LCom, Pierre Leu relève que la loi actuelle est tellement laconique que les communes pourraient retirer de nombreuses compétences au Conseil général et le transformer presque en chambre d'enregistrement. La nouvelle loi devra clarifier la chose, même si, en tant que juriste, il peut attester que les lois ne seront jamais assez précises pour éviter toute marge d'interprétation.

Il se réjouit de finir la soirée avec nous et remercie encore chacun et chacune de son action en faveur des communes neuchâteloises.

Patrice Godat remercie les intervenants et souhaite une belle retraite à Pierre Leu. Il réitère ses remerciements aux personnes présentes de leur attention et leur participation et à la commune de Cortaillod de son accueil et l'apéritif qui est offert et qui débute à l'instant.

L'assemblée est suivie par un apéritif offert par la commune de Cortaillod, puis d'un sympathique repas à l'Hôtel de Commune qui a rassemblé trente-quatre participants.

Au pv, Christian Reber